

ingénieur mieux qualifié que M. Gutelius, en Amérique et même en Europe, pour mener à bonne fin une entreprise de cette nature?

M. MACDONALD: Si l'honorable monsieur veut bien me le permettre, avant qu'il ne passe à un autre sujet, pourrait-il nous dire quand M. Gutelius s'est fait naturaliser sujet canadien. . .

Quelques DEPUTES: Oh! oh!

M. MACDONALD . . . et s'il est vrai que ce monsieur n'a prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté qu'après qu'il eût été nommé commissaire enquêteur par le Gouvernement?

M. MEIGHEN: Je vais répondre à l'honorable député. Il semble croire que M. Gutelius ne serait pas qualifié pour accomplir les devoirs de sa charge, s'il n'était pas naturalisé canadien, et il nous apprend que ce monsieur n'est sujet canadien que depuis deux ans. Est-ce exact?

M. MACDONALD: L'honorable ministre devrait pouvoir s'informer à son propre département ou au secrétariat d'Etat s'il est vrai que M. Gutelius ne s'est fait naturaliser qu'après avoir été nommé commissaire par le Gouvernement.

M. MEIGHEN: Je n'ai jamais étudié la question, parce que je n'ai jamais pu voir et je ne vois pas encore quel rapport elle peut bien avoir avec le cas qui nous occupe; mais si l'honorable député est d'opinion que pour être un excellent ingénieur, il faille être citoyen britannique, que vait-il donc penser de cet expert entre tous les experts, qui a écrit la fameuse lettre sur laquelle le député de Renfrew-sud s'appuie pour pulvériser M. Gutelius et n'importe quel autre ingénieur, qui ne partage pas sa manière de voir?

Il ne faut pas s'attendre à donner satisfaction aux députés qui siègent à la gauche de l'Orateur, y compris le député de Pictou (M. Macdonald), quand il s'agit de constituer des commissions ou de choisir les commissaires qui les formeront. Qui a donc jamais entendu dire que ces messieurs de l'opposition aient été satisfaits d'une commission constituée ainsi depuis l'établissement du régime constitutionnel en ce pays? Mais, durant leur passage au pouvoir, ils n'ont jamais pu en nommer une seule qui les contentât eux mêmes. Ils savent à quoi s'en tenir à propos de commissions d'enquête; car ils en ont nommé un bon nombre. Lorsqu'ils dirigeaient les affaires du pays, ils ont nommé commissions

après commissions, mais ils n'ont jamais été contents des résultats obtenus.

Ils ont choisi les titulaires de ces commissions dans les rangs libéraux, et ils n'ont pas été satisfaits; ils ont choisi des conservateurs, et ils ont été mécontents; ils ont essayé des gens indépendants des deux partis, mais ils n'ont pas donné satisfaction; ils se sont même adressés à la magistrature, mais ils n'ont pas été plus satisfaits. Le gouvernement libéral a créé une commission d'enquête sur le service civil, en 1907. Cette commission se composait de deux libéraux et d'un monsieur plus ou moins indépendant des partis, mais dont les tendances étaient plutôt libérales. Elle fit une enquête sur la façon dont l'administration libérale s'était conduite à l'égard du service civil. Le rapport des commissaires était à peine rendu public que ces messieurs de l'opposition les attaquèrent avec fureur, et les diatribes que l'honorable député de Renfrew-sud a lancées à l'adresse de MM. Gutelius et Lynch-Staunton sont à l'eau de rose, en comparaison des insultes qu'ils prodiguèrent aux commissaires de leur choix, en 1908.

Ils décidèrent ensuite de nommer une autre commission, afin d'atténuer, si possible, la mauvaise impression qu'avait créée le rapport de la première commission. Ils nommèrent donc le juge Cassels,—je ne sais pas s'il était juge ou non à cette époque-là, mais à tout événement, avant son entrée dans la magistrature, il n'était certainement pas conservateur,—afin de reviser le travail des commissaires qu'ils avaient choisis un an auparavant. M. le juge Cassels fit son rapport, et pendant l'espace de plusieurs jours, ces messieurs de l'opposition ne cessèrent de se répandre en invectives sur son compte. Je me rappelle de ces faits comme si c'était hier. Il me semble encore entendre l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) et l'honorable député de Carleton (M. Carvell) se servir d'un langage à peine parlementaire, afin de démontrer au pays tout entier que M. le juge Cassels ne connaissait rien à propos du service civil, qu'il n'avait pas l'idée de ce que doit être le poids de la preuve, et, qu'après avoir entendu les témoignages, il n'avait pas même assez de bon sens pour être en état de faire un rapport convenable. Il y a une couple de jours, l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) a paru profondément scandalisé lorsqu'il a entendu l'honorable député de Renfrew-sud déclarer que M. Gutelius a été, à un moment donné, l'un des employés de confiance du Pacifique-Canadien, et que M. Lynch-Staunton